

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022

Effectif légal du Conseil Municipal : 23  
Nombre de membres en exercice : 16  
Quorum : 9  
Nombre de membres présents : 9

Secrétaire de séance : **M. Aurélien TESTIER**

Le **Treize Octobre Deux Mille Vingt Deux**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 Octobre 2022 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Étaient présents :**

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, Mme Michelle ECLERCY – Adjoints

Mme Viviane BETOULLE, M. Laurent LANCEREAU, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 17 membres.

**Excusés avec pouvoir :** Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

<b>MANDANT</b>	<b>MANDATAIRE</b>
M. Éric COUSIN	M. Bernard MAUZÉ
M. Guillaume GILLES	Mme Stéphanie VERRIER
Mme Fanny ABRIAT	M. Michel GOURJAULT
Mme Françoise MARTIN	Mme Michelle ECLERCY

**Excusés non représentés :** M. Franck HUET, Mme Élisabeth LOUIS

**Absente .:** Mme Virginie SILLARD

**Assistaient également à la séance :** M. MÉRAL – Directeur Général des Services,  
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal,

Monsieur MAUZÉ ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Aurélien TESTIER est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 Septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Monsieur MAUZÉ présente les demandes de subventions.

Il informe que l'Association Bien à Ligugé souhaite organiser les 19 et 20 Novembre 2022 un week-end « Climat et science pour tous » au Domaine de Givray. Une demande de subvention de 600 Euros est sollicitée. Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire rappelle que le collègue Théophraste Renaudot a demandé une participation financière pour les 49 élèves de Ligugé arrivés en sixième cette année et qui ont participé à un séjour d'intégration. Le Conseil Municipal valide la participation communale de 10 € par élève soit une subvention 2022 de 490 €.

Monsieur le Maire rappelle que le 8 septembre 2022, POITOU ÉNERGIES CITOYENNES a présenté devant la Commission Générale, le projet ARDESIA. Celui-ci consiste à installer des couvertures en ardoises photovoltaïques développées par la société S'TILE de Poitiers en toiture et en façade de l'ancienne filature (bâtiment le long de l'étang). Ce projet nécessite une participation financière des collectivités sous forme de subvention ou d'achat de parts sociales. L'intérêt de la commune repose sur le fait de

participer au développement économique local, de développer les énergies renouvelables, enfin d'encourager une initiative locale avec des filières locales. La demande porte sur 12 000 €. Le Conseil Municipal valide le principe d'une aide financière de 12 000 Euros mais souhaite avoir des précisions sur le projet (date de réalisation, demande de subventions et/ou acquisition de parts sociales). Le versement de cette subvention est donc reporté. Il précise que la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS participe également à ce projet.

Délibération :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que plusieurs demandes de subventions exceptionnelles sont présentées.

**L'Association BIEN À LIGUGÉ**

Cette association souhaite organiser les 19 et 20 novembre 2022, un week-end « Climat et science pour tous ». « Ligugé fait sa COP » est également l'autre nom de ce nouveau rendez-vous ! C'est la première fois que cette association présente une demande de subvention. Dans le cadre de cette organisation, l'association sollicite un appui financier de la collectivité d'un montant de **600 €**.

**Collège Théophraste Renaudot**

Le collège nous a confirmé, par le nom des élèves de Ligugé arrivés en sixième cette année, la participation globale de la commune à la subvention du séjour d'intégration. 49 élèves ont participé à cette intégration. La participation communale est de 10 € par élève soit une subvention 2022 de **490 €**.

**Poitou Énergies Citoyennes**

Monsieur le Maire rappelle que le 8 septembre 2022, POITOU ÉNERGIES CITOYENNES a présenté devant la Commission Générale le projet ARDESIA. Celui-ci consiste à installer des couvertures en ardoises photovoltaïques développées par la société S'TILE de Poitiers en toiture et en façade de l'ancienne filature. Ce projet nécessite une participation financière des collectivités sous forme de subvention ou d'achat de parts sociales. L'intérêt de la commune repose sur le fait de participer au développement économique local, de développer les énergies renouvelables, enfin d'encourager une initiative locale avec des filières locales. La demande porte sur **12 000 €**.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné ces propositions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer à l'association « BIEN À LIGUGÉ » une subvention exceptionnelle de 600 €,
- D'attribuer au foyer du collège Théophraste RENAUDOT une subvention exceptionnelle de 490 €,
- De reporter l'attribution d'une subvention exceptionnelle 2022 à la société POITOU ÉNERGIES CITOYENNES de 12 000 € tant que le projet ne sera pas plus précis : dates de réalisation, demande de subvention et/ou acquisition de parts sociales, etc... ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

**AVIS DE MODIFICATION DU PLAN BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry MERAL qui rappelle aux Conseillers Municipaux qu'une nouvelle instruction budgétaire et comptable doit s'appliquer obligatoirement dans les collectivités à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024. Il précise que les communes ont la possibilité de passer dès ce 1<sup>er</sup> janvier 2023 en M57 au lieu de l'actuel M14. En raison du recrutement récent d'un nouvel agent comptable, il est proposé d'attendre le 1<sup>er</sup> Janvier 2024 et d'utiliser cette année 2023 pour se familiariser avec cette nouvelle instruction budgétaire.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'une nouvelle instruction budgétaire et comptable doit s'appliquer obligatoirement dans les collectivités à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024. Les communes ont la possibilité de passer dès ce 1<sup>er</sup> janvier 2023 en M57 au lieu de l'actuel M14.

Sachant qu'un nouvel agent en charge de la comptabilité vient d'arriver dans la collectivité, il est proposé d'attendre la date initiale et d'utiliser cette année 2023 à se familiariser avec cette nouvelle instruction budgétaire.

La commune de Ligugé ne souhaite donc pas utiliser la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De passer en instruction budgétaire et comptable M57, qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

## DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

### APPROBATION D'UNE MOTION INITIÉE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Monsieur le Maire propose de valider la motion présentée par l'AMF au sujet des finances locales en danger.

Le Conseil Municipal valide cette motion initiée par l'Association des Maires de France.

### ÉCLAIRAGE DES VOIES : RÉDUCTION DES TEMPS D'ÉCLAIRAGE

Monsieur le Maire propose de retenir la préconisation d'ÉNERGIES VIENNE qui invite les collectivités à réduire le temps de l'éclairage public. Il propose de réduire l'éclairage public à 22 heures au lieu de 22 h 30, et 6 h 30 au lieu de 7 heures sauf dans les zones économiques et les carrefours dangereux. Une économie de 0 à 5 % est espérée pour la commune sachant que l'éclairage public était déjà éteint la nuit.

Madame VERRIER demande si la Communauté Urbaine pourrait installer des plots lumineux sur certains ronds-points ou passage piétons dangereux.

Monsieur MAUZÉ va demander à GRAND POITIERS et informe que le rond-point de l'Europe sera allumé toute la nuit.

Monsieur le Maire précise également que les illuminations de Noël seront installées pendant 4 semaines entre la semaine 50 et la semaine 2.

#### Délibération :

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre, la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune sollicitera le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Après avoir entendu ces informations,  
Après avoir examiné cette proposition,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22 h 00 à 6 h 30 dans tous les quartiers (sauf en zone économique),

- ✓ Charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

### **PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES**

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

Madame Stéphanie VERRIER informe que la commission Restosco s'est bien passée. Les menus sont validés. Le PEDT va reprendre après les vacances d'Automne jusqu'aux vacances de Noël. Il n'y en aura pas entre la rentrée de Janvier 2023 et les vacances de Février car il n'y a que 4 semaines.

La journée de la laïcité sera organisée le 9 Décembre 2022. Une exposition sera installée à la Mairie. Les élèves de l'école élémentaire seront invités.

Les Conseils d'école sont prévus la semaine prochaine.

Elle souhaite relancer l'aide aux devoirs avec la Commission Enfance et Vie Scolaire pour les élèves de l'école. Madame BETOULLE est intéressée pour être bénévole. Cette activité pourrait débuter début Janvier. Un courriel sera envoyé à toutes les associations.

Monsieur le Maire informe qu'il accompagnera un groupe d'élèves à PARIS le 18 Novembre 2022 afin de recevoir un prix suite à un concours sur la laïcité.

Monsieur Bernard MAUZÉ informe que des affiches seront positionnées dans toutes les salles communales sur les économies d'énergie. Une étude est menée pour bloquer tous les systèmes de chauffage à 19 degrés. Monsieur DARDILLAC rappelle qu'un groupe de travail s'est réuni afin de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments communaux. Un compte rendu sera donné lors du prochain Conseil Municipal.

Madame Michelle ECLERCY informe qu'elle va organiser la marche rose dans le cadre d'Octobre Rose le Dimanche 23 Octobre 2022. Elle rappelle que la semaine des seniors aura lieu du 17 au 21 Octobre 2022. 166 participants sont inscrits pour participer aux diverses activités proposées (cinéma, cuisine, marche, jeux et atelier floral).

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur Bernard MAUZÉ informe qu'il a assisté au dernier Conseil Communautaire qui a été très agité notamment sur la question du subventionnement d'ALTERNATIBA. Le Préfet avait demandé de retirer cette délibération mais celle-ci a tout de même été validée. Ce dossier pourrait faire l'objet d'un contentieux auprès du Tribunal Administratif. Un autre point a été évoqué concernant le contournement de MIGNALOUX BEAUVOIR. Ce projet a été présenté sans discussion préalable sachant que le Conseil Municipal de MIGNALOUX est contre ce choix de déviation.

Un Conseil Communautaire exceptionnel aura lieu le 14 Octobre 2022 sur le projet des bassines.

Rapport annuel d'HABITAT DE LA VIENNE 2021 : Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'HABITAT DE LA VIENNE. 169 nouveaux logements ont été construits et 22 vendus. Ils gèrent 12 019 logements. Pour LIGUGÉ, les premiers logements du Fief du Pilier sont désormais habités.

### **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

- ✓ Devis de 369 Euros TTC auprès de Monsieur CANET (Huissier de Justice) pour le constat d'apposition du panneau de Permis de Construire pour le Pumptrack,
- ✓ Devis de 696 Euros TTC auprès d'ELAG OUEST pour un élagage de sécurité,
- ✓ Devis de 1 315 Euros TTC auprès de GOURBEAU pour des travaux sur le réseau de chauffage,
- ✓ Devis de 1 817 Euros auprès de GOURBEAU pour les travaux d'installation de portes coulissantes à la Poste,
- ✓ Devis de 1 653 Euros TTC auprès d'AUTO BAC PROTECT pour des protections solaires à la cantine,
- ✓ Devis de 2 364 Euros TTC auprès d'ITEUIL SPORTS pour des réfections au City Stade.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu Monsieur Frédéric LASSALLE du CPIE de LATHUS concernant l'Atlas de la Biodiversité communale. Ce projet collectif est construit avec l'aide de partenaires locaux comme VIENNE NATURE, le CPIE et la Fédération de la Pêche. L'objectif est d'améliorer la connaissance en matière de biodiversité sur le territoire de GRAND POITIERS et de former et de sensibiliser les élus, les agents, le grand public et les publics scolaires à la biodiversité et à sa préservation. Une présentation pourra être faite en préambule du Conseil Municipal ou lors d'une réunion publique.

Monsieur le Maire rappelle les évènements à venir :

- |                                       |                          |
|---------------------------------------|--------------------------|
| ➤ Randonnée des Passe Partout         | 16 Octobre 2022          |
| ➤ Journée de la Pomme à Violet        | 16 Octobre 2022          |
| ➤ Semaine des Séniors                 | du 17 au 21 Octobre 2022 |
| ➤ Marche Rose (Octobre Rose)          | 23 Octobre 2022          |
| ➤ Les Rabelaiseries                   | 5 et 6 Novembre 2022     |
| ➤ Cérémonie du 11 Novembre            | 11 Novembre 2022         |
| ➤ Ligugé fait sa Cop                  | 19 et 20 Novembre 2022   |
| ➤ Marché de Noël                      | 3 Décembre 2022          |
| ➤ Téléthon                            | 3 et 4 Décembre 2022     |
| ➤ Repas offert aux personnes âgées    | 11 Décembre 2022         |
| ➤ Arbre de Noël du personnel communal | 16 Décembre 2022         |
| ➤ Vœux du Maire                       | 13 Janvier 2023          |

Monsieur le Maire informe du passage devant le Comité Technique du Centre de Gestion de la Vienne du dossier concernant la participation de la Commune aux complémentaires prévoyance et santé.

Monsieur le Maire informe de la présence depuis deux semaines de Monsieur Alexandre RICHERT au service comptabilité à la Mairie et de l'arrivée prochaine d'une apprentie en alternance sur un poste partagé de Secrétariat Comptabilité.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du District de la Vienne de Football concernant le déplacement des matchs afin de réduire l'éclairage des stades.

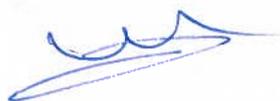
Monsieur DARDILLAC demande des précisions sur la liquidation du Bistro des Saveurs. Monsieur le Maire informe que ce restaurant est fermé.

## REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements reçue de la Session Verte suite à l'organisation de la 6<sup>ème</sup> session verte (prêt de matériel).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Secrétaire de Séance



Aurélien TESTIER



Le Maire



Bernard MAUZÉ

